

SE-UNSA  
Section départementale du Vaucluse  
5 rue Favart 84000 AVIGNON  
04 90 82 36 60  
84@se-uns.org



Avignon, le 15/03/2016

*Objet : Postes bloqués pour les stagiaires*

Monsieur le Directeur Académique des services de l'éducation nationale,

Nous venons de recevoir la liste des postes pleins bloqués à la rentrée 2016 pour les stagiaires.

Vous bloquez pour l'instant 42 postes, un nombre plus que conséquent ! Lors de la dernière CAPD, il y a pourtant eu une demande unanime des élus du personnel de ne pas procéder à ces blocages.

Cela représente une part très importante du nombre de postes d'adjoints vacants : il reste 58 postes d'adjoints vacants seulement !

Le taux de satisfaction du mouvement dans notre département n'est pas très élevé. Il faut plusieurs années pour obtenir un poste à titre définitif dans certains secteurs. De nombreux enseignants restent bloqués sur leur poste à titre définitif et ne peuvent plus changer d'affectation. Le nombre très important de postes bloqués ne va qu'accroître ces difficultés.

Certains enseignants victimes de mesure de carte scolaire risquent de plus de ne pas obtenir satisfaction, faute de postes disponibles dans leur secteur.

Certains de ces postes étaient déjà bloqués à cette rentrée. Pourquoi les bloquer une année de plus ? Pourquoi mettre un stagiaire plusieurs années de suite dans la même école ?

Pour le SE-UNSA, l'ensemble des postes vacants doivent être proposés lors de la 1ère phase, et disponibles pour tous les enseignants.

Le SE-UNSA a demandé que des postes réservés soient pris sur d'autres support :

- sur des postes de brigades, de TR,
- sur des compléments à 25% (2X25 % par stagiaire),
- il est également possible d'annualiser le stage (par exemple 25 % sur un support fixe et 25 % annualisé sur l'année).

Cela est indispensable afin de ne pas immobiliser des postes pleins, de ne pas bloquer la première phase, la phase des titulaires départementaux et la seconde phase. Le mouvement doit rester une réalité dans notre département. Les enseignants doivent pouvoir obtenir un poste, doivent pouvoir changer de postes.

Le SE-UNSA demande par conséquent que ces postes apparaissent lors de la 1ère phase du mouvement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur Académique, l'expression de nos sentiments dévoués.

Catherine BRUNA  
Secrétaire départementale du SE-UNSA du Vaucluse